

GVA Audit
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
105 Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

BDO Paris Audit & Advisory
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

VERGNET SA

1 rue des châtaigniers
45140 ORMES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 30 avril 2020

VERGNET SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VERGNET SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 1.1.2 - Continuité d'exploitation du chapitre « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes expose les conditions dans lesquelles les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons apprécié la description des hypothèses retenues par la direction dans ce contexte.
- La note 1.4.2 - Passifs éventuels du chapitre « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes expose les litiges auxquels la société est partie prenante. Nous avons apprécié et documenté les descriptions et hypothèses retenues par la direction sur lesquelles se fondent la qualification de passifs éventuels.
- Les notes 1.10 et 1.11 du chapitre « Principes et méthodes comptables » d'évaluation » décrivent les modalités de dépréciation des stocks et des créances d'exploitation. Nos travaux ont consisté à apprécier le bienfondé des dépréciations constatées sur ces postes.
- La note 5.7 - Impôts sur les bénéfices décrit les hypothèses retenues en matière de reconnaissance des impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses retenues en la matière.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 25 mars 2019. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

DocuSigned by:

6EFBF29BB5E4480...

GVA Audit

Membre de de la Compagnie Régionale de Paris
Philippe BONNIN

DocuSigned by:
Patrick GIFFAUX
5D2F6CA2D49B4A0...

BDO Paris Audit & Advisory

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Patrick GIFFAUX



COMPTES CONSOLIDES VERGNET SA 2019

ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VERGNET S.A.

Comptes consolidés 2019 – Bilan

En kEUR	Note	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
Ecarts d'acquisition		-	-
Immobilisations incorporelles	4.1	188	53
Immobilisations corporelles	4.1	516	532
Titres de participations	4.2.1	252	252
Titres mis en équivalence		-	-
Autres immobilisations financières	4.2.2	857	209
ACTIF IMMOBILISE		1 813	1 046
Stocks et en cours	4.3	4 484	2 495
Créances clients et comptes rattachés	4.4	15 511	9 765
Autres créances	4.5	6 246	5 640
Valeurs mobilières de placement	4.6	371	201
Disponibilités		729	4 493
ACTIF CIRCULANT		27 340	22 594
TOTAL ACTIF		29 153	23 640
Capital	4.7	1 328	1 132
Primes		1 949	13 999
Réserves consolidées		1 758	(12 839)
Ecarts de réévaluation		-	-
Ecarts de conversion		(89)	42
Résultat consolidé		146	592
CAPITAUX PROPRES	4.8	5 092	2 926
Ecart d'acquisition négatif		-	-
INTERETS MINORITAIRES	4.9	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	4.10	-	-
PROV. RISQUES ET CHARGES	4.11	622	1 165
Obligations convertibles	4.12	-	1 950
Emprunts et dettes financières diverses	4.13	163	157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.14	7 030	10 867
Autres dettes	4.15	16 246	6 575
DETTES		23 439	19 549
TOTAL PASSIF		29 153	23 640

VERGNET S.A.

Comptes consolidés 2019 - Compte de résultat

En kEUR	Note	2019	2018
Chiffre d'affaires	5.1	11 583	19 196
Autres produits d'exploitation	5.2	4 647	1 598
Achats consommés		-1 566	-6 926
Charges de personnel	5.3	-8 446	-7 468
Autres charges d'exploitation		-5 520	-5 004
Impôts et taxes		-219	-282
Dotations aux amortissements et provisions		-920	-1 032
RESULTAT D'EXPLOITATION	5.1	-440	82
Résultat sur opérations en commun		0	0
Produits financiers	5.4	246	952
Charges financières	5.4	-152	-256
RESULTAT FINANCIER		95	696
RESULT.COURANT SOC.INT.		-345	778
Produits exceptionnels	5.5	11	106
Charges exceptionnelles	5.5	-121	-105
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-111	1
Impôts sur les bénéfices	5.7	601	-187
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		146	592
Quote part de résultat soc. M.E.Q.		0	0
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT ECART ACQUISITION		146	592
Amortissement écart d'acquisition		0	0
RESULTAT ENSEMBLE CONSOLIDE		146	592
Part revenant aux minoritaires		0	0
RESULTAT NET GROUPE		146	592
<i>Résultat par action (en euros)</i>	5.8	<i>0,00</i>	<i>0,01</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	5.8	<i>0,00</i>	<i>0,02</i>

VERGNET S.A.

Comptes consolidés 2019 - Tableau des flux de trésorerie

En kEUR	2019	2018
RESULTAT NET	146	592
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	0	0
Quote part dans résultat sociétés en équivalence	0	0
Avances conditionnées et subventions virées au résultat	0	0
Dotations aux Amortissements et provisions	688	289
Reprises des Amortissements et provisions	-945	-154
Plus et moins values de cession	-17	32
Impôts différés	-776	-11
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-903	748
Variation de stock	-1 989	1 035
Transferts de charges à répartir	0	0
Variation des Créances clients et comptes rattachés	-5 848	-558
Variation des autres créances	332	-1 885
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	-3 838	905
Variation des autres dettes	9 611	-3 076
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 732	-3 579
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 635	-2 831
Décaissements / acquisition immobilisations incorporelles	-167	-9
Décaissements / acquisition immobilisations corporelles	-244	-291
Encaissements / cession d'immobilisations corp et incorp	23	0
Décaissements / acquisition immobilisations financières	-693	-281
Encaissements / cession immobilisations financières	45	110
Incidence des variations de périmètre	0	0
Autres	4	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 032	-471
Augmentation de capital ou apports	2 016	10 730
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	0
Variation des autres fonds propres	0	0
Encaissements provenant d'emprunts	15	1 747
Remboursement d'emprunts	-1 974	-7 032
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	57	5 445
VARIATION DE TRESORERIE	-3 610	2 143
Incidences des variations de taux de change	2	-
TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 628	2 485
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 017	4 628

Dont trésorerie active 1 100 4 694

Dont trésorerie passive -83 -66

GROUPE VERGNET

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DU 31 DECEMBRE 2019

TABLE DES MATIERES

1	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
1.1	<i>Référentiel</i>	9
1.1.1	Généralités	9
1.1.2	Continuité d'exploitation	9
1.2	<i>Principes de consolidation</i>	10
1.3	<i>Présentation et comparabilité des comptes</i>	10
1.4	<i>Utilisation d'estimations</i>	11
1.4.1	Chiffre d'affaires des contrats intégrant matériels et services	11
1.4.2	Passifs éventuels	11
1.5	<i>Méthode de conversion des éléments en devises</i>	13
1.5.1	Traduction des opérations en devise	13
1.5.2	Conversion des états financiers des sociétés étrangères	13
1.6	<i>Immobilisations incorporelles</i>	13
1.6.1	Ecart d'acquisition	13
1.6.2	Autres immobilisations incorporelles	14
1.7	<i>Immobilisations corporelles</i>	14
1.7.1	Contrats de location	14
1.7.2	Contrats de location-financement	14
1.8	<i>Perte de valeur des actifs immobilisés</i>	15
1.9	<i>Immobilisations financières</i>	15
1.9.1	Titres de participations	15
1.9.2	Créances rattachées à des participations	15
1.9.3	Autres immobilisations financières	15
1.10	<i>Stocks</i>	15
1.11	<i>Créances</i>	15
1.12	<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	16
1.13	<i>Subventions et avances conditionnées</i>	16
1.13.1	Subventions d'investissement	16
1.13.2	Subventions d'exploitation	16
1.13.3	Avances conditionnées	16
1.14	<i>Provisions pour risques et charges</i>	16
1.15	<i>Engagements envers les salariés</i>	16
1.16	<i>Dettes</i>	17
1.17	<i>Chiffre d'affaires</i>	17
1.18	<i>Impôts sur les résultats</i>	17
1.19	<i>Résultat exceptionnel</i>	18
1.20	<i>Emprunt obligataire</i>	18
1.21	<i>Résultat par action</i>	18
2	FAITS CARACTÉRISTIQUES	18

2.1	<i>Evènements significatifs de l'exercice</i>	18
2.2	<i>Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice</i>	19
3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	20
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE	21
4.1	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	21
4.1.1	Acquisitions et cessions	21
4.1.2	Amortissements et dépréciations	22
4.2	<i>Immobilisations financières</i>	23
4.2.1	Titres de participation	23
4.2.1.1	Acquisitions et cessions	23
4.2.1.2	DEPRECIATIONS	23
4.2.2	Autres immobilisations financières	23
4.2.2.1	Acquisitions et cessions	23
4.2.2.2	depreciations	24
4.3	<i>Stocks</i>	24
4.4	<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	24
4.5	<i>Autres créances</i>	25
4.6	<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	25
4.7	<i>Capital social</i>	26
4.8	<i>Variation des capitaux propres consolidés</i>	26
4.9	<i>Intérêts minoritaires</i>	27
4.10	<i>Autres fonds propres</i>	27
4.11	<i>Provisions</i>	27
4.12	<i>Obligations convertibles</i>	28
4.13	<i>Les emprunts et dettes financières</i>	29
4.14	<i>dettes fournisseurs</i>	30
4.15	<i>Autres dettes</i>	30
5	AUTRES INFORMATIONS	31
5.1	<i>ventilation du chiffre d'affaires et informations sectorielles</i>	31
5.1.1	Ventilation du chiffre d'affaires par nature	31
5.1.2	Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	31
5.1.3	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	31
5.1.4	Ventilation du résultat d'exploitation par secteur	32
5.1.5	Ventilation des immobilisations par secteur géographique	32
5.1.6	Ventilation des immobilisations par secteur d'activité	32
5.2	<i>Détail des autres produits d'exploitation</i>	33
5.3	<i>Effectif</i>	33
5.4	<i>Résultat financier</i>	34
5.5	<i>Résultat exceptionnel</i>	34

5.6	<i>Engagements hors bilan</i>	35
5.7	<i>Impot sur les benefices</i>	36
5.8	<i>Résultat par action</i>	37
5.9	<i>Dirigeants</i>	37
5.10	<i>Intégration fiscale</i>	37
5.11	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	38

1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 REFERENTIEL

1.1.1 Généralités

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et notamment les dispositions du règlement CRC 99-02 relatif aux comptes consolidés modifiées par le règlement 2005-10 et par le règlement ANC 2015-07.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les règlements suivants :

- ANC 2016-08 homologué par arrêté du 26 décembre 2016, afférent à l'actualisation du règlement CRC 99-02 relatif aux comptes consolidés ;
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014, paru au JO le 15 octobre 2014 ;
- ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, paru au JO le 30 décembre 2015, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Ce règlement a été modifié, notamment par les règlements suivants :

- o Le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif notamment à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, le mali technique de fusion ;
- o Le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016

1.1.2 Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Le Groupe a fait preuve d'une exceptionnelle résilience en 2019, dans un contexte d'affaires compliqué, de décalage dans la mise en vigueur de certains contrats importants.

Bouclant son deuxième exercice consécutif avec un résultat autour de l'équilibre, disposant d'un bilan sans endettement financier significatif et de belles perspectives de développement dès 2020, le Groupe est dans des meilleures conditions pour assurer la continuité de son exploitation.

Le budget 2020 prévoit d'ailleurs un résultat d'exploitation significativement positif.

Outre ces éléments, il est à noter que le Groupe est en cours de reconstitution d'un pool pour les garanties nécessaires pour ses contrats, et qu'il dispose d'un beau carnet de commandes et de prospects qui consistent des débiteurs solides.

Toutefois, dans l'hypothèse où les financements et autres garanties sur affaires ne seraient pas obtenus dans les délais requis, et afin d'éviter le report opérationnel des affaires concernées, la société pourrait entamer des discussions afin d'obtenir, comme en 2018, des concours financiers sous forme d'emprunts obligataires et/ou d'avances en compte courant.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation sur la base des principales hypothèses suivantes :

- L'obtention des nouveaux contrats prévus ainsi que les garanties et cautions requises,
- L'encaissement des acomptes dans les délais et les montants prévus par le plan de trésorerie
- L'encaissement d'une créance sur un chantier O&M export en septembre 2020
- Le respect des décaissements sur affaires prévus par le plan de trésorerie

Il subsiste des incertitudes inhérentes à la réalisation de ces hypothèses. En cas de non réalisation de celles-ci, l'application du référentiel comptable, dans un contexte normal de poursuite des activités, notamment en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs, pourrait s'avérer inapproprié.

Enfin, en cas de besoin, VERGNET a fait la preuve, en 2018 et dans des conditions difficiles, de sa capacité à lever des capitaux extérieurs significatifs.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles VERGNET S.A. (la Société) exerce un contrôle exclusif.

La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée, le cas échéant aux entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée, le cas échéant, aux entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas de caractère durable ou dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (profits sur stocks, dividendes, plus-values et moins-values sur cessions d'immobilisations).

1.3 PRESENTATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Les chiffres présentés sont exprimés en milliers d'Euros (kEUR), sauf indications contraires.

Chaque exercice débute le 1^{er} janvier et dure 12 mois.

1.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des immobilisations et des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

1.4.1 Chiffre d'affaires des contrats intégrant matériels et services

Les contrats de réalisation de Centrales neuves par Vergnet sont des contrats long terme, que l'on comptabilise à l'avancement.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, l'activité de Vergnet SA est organisée par Business Unit pour clairement identifier les trois types de métier présents chez Vergnet : Industrie (développement et production de produits), Opérations (réalisation de centrales éoliennes ou solaires neuves) et Maintenance (vente de pièces de rechange et de services).

En fonction des types de contrat Vergnet, le client peut faire appel de manière distincte à un, deux ou trois métiers de Vergnet, soit un, deux ou trois sous-projets par contrat. A l'intérieur de chaque projet, on établit ainsi clairement les budgets et le chiffre d'affaires pour chaque Business Unit.

La répartition des montants totaux des produits et des coûts imputables à chaque projet a été faite en puisant les informations dans la base de données INDUSTRIA et en suivant le découpage clairement établi dans les contrats pour chaque partie de bien ou de service.

1.4.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle de l'entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, soit une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cadre de relations commerciales avec ses clients et fournisseurs ayant conduit à des contentieux, Vergnet a identifié les passifs éventuels suivants. Certains contentieux sont notamment relatifs à des créances contestées par Vergnet.

Pour chacun des dossiers ci-dessous, Vergnet a mandaté des cabinets d'avocats afin de trouver une issue positive.

Dossier Hydro Construction

Ce sous-traitant réclame 3.8 M€ à Vergnet. Ce sujet est en arbitrage ICC à Genève.

Durant ce premier semestre, les diverses conclusions ont été soumises par les parties au tribunal. Il a été établi que Hydro Construction avait produit et fait usage de faux documents pour les cautions d'acompte. La banque éthiopienne dont le nom a été utilisé a lancé une procédure judiciaire à l'encontre de Hydro Construction pour fraude.

Les audiences avec témoins ont eu lieu au début octobre 2019. La sentence arbitrale est attendue durant le premier semestre 2020. En parallèle, le Tribunal de Commerce d'Orléans a prononcé la forclusion de la créance de Hydro Construction.

A ce stade, l'avocat indique dans sa note d'opinion, qu'il n'est pas possible de quantifier les chances de succès ou de risque.

Dossier General Electric « GE »

GE fait valoir un montant d'environ 5.6 M€ au titre d'un retour à meilleure fortune dont les conditions ne peuvent être réalisées. Les plaidoiries auprès du Tribunal de Commerce d'Orléans ont eu lieu durant le premier trimestre 2019.

Le Juge Commissaire a renvoyé au juge de fond le dossier. Les plaidoiries au fond auront lieu durant le premier semestre 2020.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, nous considérons le risque de sortie de ressources dans le cadre de litige, peu probable. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

Dossier Comelex

Ce sous-traitant réclame à Vergnet des paiements (contestés) pour un total d'environ 4.1 M€.

A l'issue d'une analyse poussée, il apparait que ce sous-traitant a gravement failli à ses obligations contractuelles donnant droit à VERGNET à des compensations financières bien au-delà des montants réclamés. La procédure reste en cours.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, lesquels nous ont indiqué que selon leur analyse les demandes financières formées par COMELEX ne sont pas quantifiables et compte tenu que la procédure au fond précitée permet de faire valoir les réclamations de VERGNET SA, nous considérons que le risque de sortie de ressources dans le cadre de ce litige est peu probable.

En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

De plus, ce sous-traitant réclamait à VERGNET un montant de 1,3 M€. Ceci a été jugé au fond durant le premier semestre 2019.

COMELEX a été débouté de ses demandes en première instance et condamné pour procédure abusive. Ce sous-traitant a décidé de faire appel. Les plaidoiries correspondantes auront lieu en 2020.

Une reprise de 3,8 M€ de passifs sur les comptes 2019 a ainsi été passée suite à l'évolution de ce contexte judiciaire.

Dossier NYSTA

NYSTA (New York State Thruway Authority) a assigné en justice trois sociétés américaines et VERGNET (sous-traitant d'une des sociétés assignées) fin décembre 2018.

Cette information nous a été donnée par courriel en provenance des juristes de NYSTA. Nous avons reçu la notification officielle par voie de justice, conformément à la Convention de La Haye en juillet 2019.

La Société a lancé une action de contestation avec ses avocats. En effet, le contrat prévoit que le règlement des litiges se fasse par arbitrage ICC à New York. La demande de transfert du dossier à l'ICC a été formulée à la cour d'Albany (Etat de New York) en Septembre 2019.

La Cour d'Albany a rejeté cette demande de transfert. VERGNET a lancé un appel.

1.5 METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

1.5.1 Traduction des opérations en devise

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes des transactions concernées aux cours de clôture sont enregistrés en résultat financier.

1.5.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des comptes des sociétés étrangères obéit aux principes suivants :

Les postes de bilan sont convertis aux taux de clôture, à l'exception des capitaux propres,

Les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice,

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers sont comptabilisés directement dans un poste d'écarts de conversion inclus dans les capitaux propres.

1.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.6.1 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

- l'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs,
- l'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition et amorti de façon linéaire sur une durée prenant en compte les objectifs fixés et les perspectives envisagées au moment de l'acquisition.

1.6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par le Groupe dans le cadre du financement d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe estime que les critères de capitalisation sont remplis.

A l'issue de la mise en service, un amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des programmes ; celle-ci n'excédant pas 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- marques, procédés, logos	5 ans
- brevet	5 ans
- logiciels	de 3 à 5 ans

1.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par le Groupe dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Bâtiments	15 à 20 ans
- Agencements des bâtiments	5 à 10 ans
- Matériel et outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	4 à 10 ans

1.7.1 Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Il s'agit principalement des contrats de crédit-bail et de location pour lesquels les loyers permettent de couvrir l'essentiel de la juste valeur des biens loués.

1.7.2 Contrats de location-financement

Les immobilisations financées par contrat de location financement figurent dans les immobilisations corporelles en contrepartie des dettes financières. Ces immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. L'emprunt correspondant est amorti sur la durée du contrat. La part des redevances qui excède le remboursement du capital est comptabilisée en charge d'intérêts.

1.8 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif incorporel ou corporel, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour le Groupe. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

1.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.9.1 Titres de participations

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

1.9.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts accordés à des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation et qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation nette de la participation devient négative.

1.9.3 Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les dépôts et cautionnements versés par le Groupe.

1.10 STOCKS

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au coût moyen pondéré. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de revient industriel.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

1.11 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme en application de la méthode de l'avancement, les créances clients et comptes rattachés incluent les factures à établir correspondant aux travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage mais non encore facturés.

1.12 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats de Dépôt, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

1.13 SUBVENTIONS ET AVANCES CONDITIONNEES

1.13.1 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

1.13.2 Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produit de l'exercice.

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

1.13.3 Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres à la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'elles n'ont pas été remboursées ou que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises au Groupe sont comptabilisées en produits.

1.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

1.15 ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés.

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat.

1.16 DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les primes de non-conversion des obligations convertibles émises sont incluses dans les dettes obligataires pour leur valeur brute. La contrepartie de la prime de non-conversion est comptabilisée à l'actif du bilan dans le poste « Autres créances ». Cet actif fait l'objet d'un amortissement linéaire comptabilisé en « Charges financières » basé sur la maturité des obligations convertibles. En cas de conversion des obligations en actions de la Société la prime de non-conversion correspondante, nette de sa contrepartie à l'actif, sera constatée en « Produits financiers ».

1.17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode de l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Pour les contrats très peu avancés à la date de clôture, et/ou dont la marge ne peut être estimée de façon fiable, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est limité aux coûts correspondants, compte tenu de l'incertitude sur le niveau de marge attendu.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

1.18 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

1.19 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

1.20 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Néant

1.21 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions, attributions d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est détaillé en note 5.8. ci-dessous.

2 FAITS CARACTÉRISTIQUES

2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans un contexte compliqué, marqué par le décalage dans l'engagement des deux contrats les plus importants pour 2019 : la Nouvelle-Calédonie et Antigua, décalages indépendants de la volonté et du travail du Groupe, VERGNET a fait la preuve, en 2019, d'une remarquable résilience.

Alors même que le chiffre d'affaires consolidé ne s'élève qu'à 11,6 M€ en 2019, contre 19,2 M€ en 2018 (- 39,7 %), le Groupe dégage en 2019, pour la deuxième année consécutive, un résultat net légèrement positif (+145 k€). En dépit donc d'éléments adverses majeurs, le Groupe démontre une résistance d'autant plus remarquable qu'il a fait face à cette situation sans aucun recours à des concours financiers externes. Il termine ainsi l'exercice 2019 avec plus de 5 M€ de fonds propres et pratiquement sans endettement financier.

L'année 2019 a vu la reprise de la couverture en garantie par BPI Assurance Export des projets poursuivis par VERGNET, ouvrant ainsi la voie à la restauration des relations avec les banques et autres garants (assurance-crédit).

On notera, par ailleurs, que le Groupe a renouvelé son accord avec le Groupe chinois SINOVEL pour la fourniture d'éoliennes haute puissance venant utilement compléter sa gamme.

Sur le plan de l'organisation, la réorganisation mise en place fin 2018, axée sur la responsabilisation des différents départements et filiales, commence à porter ses fruits en 2019 avec la signature des premiers contrats locaux de proximité par nos filiales. Les promotions internes privilégiées pour prendre la tête des trois « business units » du Siège (Industrie, Opérations, Organisation et maintenance) donnent toute satisfaction. La réorganisation juridique envisagée n'a, en revanche, pas été considérée comme prioritaire compte tenu de cette nouvelle organisation.

Afin de conforter la motivation des salariés du Groupe, et de faire de chacun d'eux un moteur de sa réussite, et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019, des actions gratuites ont été attribuées à tous les collaborateurs du Groupe en Septembre 2019, pour un total de 300 450 actions.

Le Groupe a changé, le 27 juin 2019, sa gouvernance pour passer à la forme classique de PDG et Conseil d'Administration. Monsieur Patrick WERNER, précédemment Président du Directoire, est devenu le PDG de VERGNET.

Enfin, la Direction Générale du Groupe a activement géré le passif antérieur à la date du dépôt de bilan, et notamment les trois importants contentieux dont il est fait état au chapitre ci-après 1.4.2. « Passif éventuel »

Compte tenu de la contestation par VERGNET desdites créances, la Société rembourse actuellement les créanciers entrés dans le plan d'apurement à 10 ans, sur la base d'un montant global de 3,7 M€, dont la première échéance a été honorée en mars 2019

2.2 ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Groupe aborde l'année 2020 avec le démarrage du contrat Prony 1 et 2, après la purge des différentes procédures préalables à cet engagement. D'ores et déjà, 10 éoliennes destinées à ce projet ont été construites et seront expédiées dès que les conditions liées à l'épidémie de coronavirus le permettront.

Notre client, le Groupe ENGIE, nous a par ailleurs demandé une proposition pour la suite du « repowering » des éoliennes de Nouvelle-Calédonie qu'il exploite. Cette proposition a été remise et acceptée dans son principe et dans ses prix.

VERGNET a, par ailleurs, gagné un important appel d'offres au Niger, en groupement avec le grand groupe indien Sterling et Wilson. Le contrat, d'un montant total équivalent euro de 27 millions, dont VERGNET assurera le leadership et une part d'activité d'environ 40% du marché est actuellement en discussion avec le client NIGELEC.

Au plan opérationnel, la suite du contrat Antigua et Barbuda est en discussion avec le client ; celui-ci a, en effet, introduit de nombreuses modifications techniques (implantations, réseaux, etc...) qui exigent une redéfinition du contrat.

Enfin, le Groupe gère les conséquences de l'épidémie de Coronavirus par une adaptation permanente : le télétravail généralisé, demande de concours à moyen terme à BPI, relations avec les fournisseurs et les clients.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2019	% d'intérêts 2018
Secteur Eolien				
VERGNET SA Siren : 348 134 040	France	Mère		
VERGNET ENERGIES Siren : 844 820 449	France	IG	100,00	100,00
VERGNET CARAÏBES Sàrl Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	IG	100,00	100,00
VERGNET PACIFIC Sàrl Siren : 599 472 001	France (Nlle Calédonie)	IG	100,00	100,00
ENERGIE 21	Maroc	IG	97,90	97,90
VERGNET WIND ENERGY LTD	Nigeria	IG	100,00	100,00
VERGNET UK LIMITED	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00
VERGNET TCHAD	Tchad	IG	100,00	100,00

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2019	% d'intérêts 2018
Secteur Solaire				
PHOTALIA S.A.S. Siren : 487 748 477	France	IG	100,00	100,00

(IG = intégration globale, NC = non consolidé) dans le périmètre

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE

4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

4.1.1 Acquisitions et cessions

En kEUR	31/12/2018	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Reclas.	Ecart de conversion	Incidences des variations de périmètre	31/12/2019
Incorporelles	9 497	167	(38)	-	-	-	9 626
- Frais de développement	8 712	84	-	-	-	-	8 796
- Concessions, brevets, logiciels	775	18	(38)	-	-	-	755
- Fonds de commerce	9	-	-	-	-	-	9
- Autres immo. Incorp.		65					65
Corporelles	9 303	244	(289)	(3)	1	-	9 256
- Terrains	-	-	-	-	-	-	-
- Constructions	1	-	-	-	-	-	1
- Inst. Tech. Mat. Outil.	7 209	82	(59)	-	-	-	7 232
- Autres immo. Corp.	2 093	162	(230)	(3)	1	-	2 023
Total Valeurs brutes	18 800	411	(327)	(3)	1	-	18 883

84 kEUR de frais de développement ont été comptabilisés à l'actif sur l'exercice. Les frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice clos le 31 décembre 2019 représentaient 106 kEUR, 20 kEUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent les immobilisations financées par des contrats de location-financement. Les données relatives à ces contrats sont les suivantes :

En kEUR	31/12/2018	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Ecart de conversion	Incidences des variations de périmètre	31/12/2019
- Inst. Tech. Mat. Outil.	182	-	-	-	-	182
- Autres immo. Corp.	338	17	127	-	-	228
Total Valeurs brutes	520	17	127	0	0	410

4.1.2 Amortissements et dépréciations

En kEUR	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclas	Ecart de conversion	Incidences des variations de périmètre	31/12/2019
Incorporelles	9 444	31	37	-	-	-	9 438
- Frais de développement	8 712	-	-	-	-	-	8 712
- Concessions, brevets, logiciels	723	31	37				717
- Fonds de commerce	9	-	-	-	-	-	9
- Autres immo. Incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Corporelles	8 771	256	283	-	-	-	8 744
- Terrains	-	-	-	-	-	-	-
- Constructions	1	-	-	-	-	-	1
- Inst. Tech. Mat. Outil.	7 065	94	57	-	-	-	7 102
- Autres immo. Corp.	1 705	163	227	-	-	-	1 641
Total amort. & dépré.	18 215	288	321	-	-	-	18 182

Les données relatives aux immobilisations financées par contrats de location-financement incluses dans les immobilisations corporelles présentées ci-dessus, sont les suivantes :

En kEUR	31/12/2018	Dotations	Diminutions	Ecart de conversion	Incidence des variations de périmètre	31/12/2019
- Inst. Tech. Mat. Outil.	170	-	-	-	-	170
- Autres immo. Corp.	307	21	127	-	-	201
Total amort. & prov.	477	26	134	-	-	369

4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.2.1 Titres de participation

4.2.1.1 ACQUISITIONS ET CESSIONS

En kEUR	31/12/2018	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/2019
Autres participations	8	-	-	-	-	8
Titres de participation non consolidés	1	-	-	-	-	1
Créances rattachées à des part. non conso.	251	-	-	-	-	251
Total Valeurs brutes	260	-	-	-	-	260

4.2.1.2 DEPRECIATIONS

En kEUR	31/12/2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	31/12/2019
Autres participations	8	-	-	-	-	8
Total dépréciations	8	-	-	-	-	8

4.2.2 Autres immobilisations financières

4.2.2.1 ACQUISITIONS ET CESSIONS

En kEUR	31/12/2018	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/2019
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations financières	209	-	649	(1)	-	857
Total Valeurs brutes	209	-	29	110	-	857

4.2.2.2 DEPRECIATIONS

En kEUR	31/12/18	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	31/12/19
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total dépréciations	-	-	-	-	-	-

4.3 STOCKS

Les stocks se décomposent de la manière suivante :

En kEUR	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
- Matières premières	3 305	(455)	2 850	3 226	(1 307)	1 920
- En-cours de biens	1 701	(128)	1 573	617	(121)	496
- Marchandises	236	(175)	61	237	(157)	80
Stocks et en-cours	5 242	(758)	4 484	4 080	(1 585)	2 495

4.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

En kEUR	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	15 605	9 964
Dépréciations	(94)	(199)
Créances clients et comptes rattachés	15 511	9 765

La part à moins d'un an des créances clients et comptes rattachés représente 15 511 kEUR au 31 décembre 2019, 9 765 kEUR au 31 décembre 2018.

4.5 AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des éléments suivants :

En kEUR	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes versés	369	1 988
Créances fiscales et sociales	577	1 394
Impôt différé actif	845	68
Autres créances et comptes de régularisation	4 455	2 190
Dépréciation des autres créances	-	-
Autres créances	6 246	5 640

Les créances fiscales et sociales sont composées de créances d'impôt sur les sociétés pour 85 kEUR en 2019 ; de créances sociales pour 19 kEUR en 2019 ; et de créances de TVA pour le solde.

La variation de la ligne « Impôt différé actif » est expliquée dans la note 5.7 ci-dessous.

Les autres créances et comptes de régularisation incluent notamment des fournisseurs débiteurs et des avoirs à recevoir pour 3 981 kEUR, contre 1 290 kEUR en 2018 ; des charges constatées d'avance pour 145 kEUR, contre 121 kEUR en 2018 ; les primes de non conversion des emprunts obligataires convertibles pour 270 kEUR, même montant qu'en 2018.

4.6 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières comprennent les SICAV monétaires et les certificats de dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

En kEUR	31/12/2019	31/12/2018
Actions Propres	14	11
Compte à terme nanti	(0)	89
Autres VMP	357	100
Valeurs mobilières de placement	371	201
Trésorerie en EUR et devises convertibles	729	4 493
Trésorerie en devise avec restriction de conversion	-	-
Disponibilités	729	4 493

4.7 CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (EUR)
Actions composant le capital social au 31/12/18	56 587 022	0,02
Réduction de la valeur nominale de l'action	-	-
Actions émises pendant l'exercice	9 818 664	-
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions composant le capital social au 31/12/19	66 405 686	0,02

Le capital social est intégralement composé d'actions ordinaires.

Au cours de l'année 2019 ont été émises :

9 610 605 actions nouvelles à l'issue de la conversion, entre janvier et mai 2019, de 39 obligations convertibles en actions détenues par un investisseur.

206 126 actions nouvelles émises au profit de créanciers ayant choisi la conversion de leur créance en actions à l'issue de l'assemblée générale du 27/06/2019.

229 actions nouvelles émises à l'issue de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions pendant la période d'exercice du 2 au 22/01/2019.

1 704 actions nouvelles émises à l'issue de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions pendant la période d'exercice du 1er au 31 juillet 2019.

4.8 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En kEUR	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidé	Écarts de conversion	Total
31/12/2018	1 132	13 999	(12 247)	42	2 926
Résultat de l'exercice 2019	-	-	146	-	146
Dividendes distribués	-	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	13	13
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Prise en charge des intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	196	1 819	1	-	2 016
Autres mouvements	-	(13 869)	13 860	-	(9)
43 830	1 328	1 949	1 760	55	5 092

4.9 INTERETS MINORITAIRES

En kEUR	Intérêts minoritaires
31/12/2018	-
Résultat de l'exercice	-
Dividendes distribués par les filiales consolidées	-
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	-
Prise en charges des intérêts minoritaires négatifs	-
Evolution du périmètre de consolidation	-
Ecarts de conversion	-
31/12/2019	

4.10 AUTRES FONDS PROPRES

Néant.

4.11 PROVISIONS

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

En kEUR	31/12/2018	Dotations	Reprises de prov. utilisées	Reprises de prov. non utilisées	Ecarts de conversion	Autres variations	Variation de périmètre	31/12/2019
Provision pour impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions	44	265	-	-	-	-	-	309
Provisions pour litiges	313	-	298	-	-	-	-	15
Provisions pour garanties	657	-	549	-	-	-	-	108
Autres provisions	151	140	101	-	-	-	-	190
Provisions	1 165	405	948	-	-	-	-	622

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur. Le coût de cette garantie est couvert par une provision dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière, basée notamment sur l'historique des coûts déjà supportés.

Le Groupe ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés. Les provisions constatées représentent uniquement les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de turn-over : taux moyen réellement constaté pour chaque société et par catégorie socioprofessionnelle sur les cinq dernières années ;
- taux d'augmentation des salaires : Vergnet SA – 0% , Vergnet Pacific – 1,50% , Vergnet Caraïbes – 1,70 % ;
- table de mortalité : INSEE 2018 ;
- taux d'actualisation : 0,77 % ;
- convention collective : application de la convention propre à chaque entreprise.

4.12 OBLIGATIONS CONVERTIBLES

- Le Directoire a, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2018, attribué gratuitement 2.676.338 bons de souscription d'actions (les « BSA ») le 18 juin 2018, pour un montant total de 53.526,76 EUR.
 - ⇒ 6.383 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 6.383 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 127,66 EUR.
 - ⇒ 229 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 229 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 4,58 EUR.
 - ⇒ 1.704 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 1.704 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 34,08 EUR.

- L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019, a émis 206.126 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, pour un montant total de 4.122,52 EUR.
 - ⇒ Ces actions ordinaires nouvelles émises ont les caractéristiques suivantes :
 - Valeur nominale d'une action : 0,02 centimes d'euros
 - Montant nominal maximum : 4.122,52 euros
 - Prime d'émission : 0,28 centimes d'euros
 - Prix unitaire des actions : 0,30 centimes d'euros
 - Montant maximum de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse : 61.837,80 euros

Au 31 décembre 2019, 39 obligations ont été converties pour un montant de 3.075.393,60 EUR, correspondant à 9.610.605 actions au nominal de 192.212,10 EUR et une prime d'émission de 2.883.181,50 EUR.

En kEUR	31/12/2019	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Prime de non conversion	-	-	-	-
Intérêts courus capitalisés	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Obligations convertibles	-	-	-	-

En kEUR	31/12/2018	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 950	1 950	-	-
Prime de non conversion	-	-	-	-
Intérêts courus capitalisés	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Obligations convertibles	1 950	1 950	-	-

4.13 LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

La ventilation des dettes financières selon l'échéance se présente ainsi :

En kEUR	31/12/2019	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	34	(2)	36	-
Emprunts et dettes financières diverses	6	6	-	-
Location financement	40	22	18	-
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	83	83	-	-
Emprunt et dettes financières	163	109	54	-

En kEUR	31/12/2018	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	35	35	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	8	8	-	-
Location financement	48	23	25	-
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	66	66	-	-
Emprunt et dettes financières	157	132	25	-

4.14 DETTES FOURNISSEURS

La ventilation des dettes fournisseurs selon l'échéance se présente ainsi :

En kEUR	31/12/2019	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	7 030	7 030	399	572
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 030	7 030	399	572

En kEUR	31/12/2018	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	10 867	10 867	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 867	10 867	-	-

4.15 AUTRES DETTES

En kEUR	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes reçus	7 838	1 425
Impôt sur les sociétés	5	106
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	2 627	2 778
Comptes courants créditeurs	1 579	1 657
Dettes diverses	77	104
Produits constatés d'avance	4 120	505
Autres dettes	16 246	6 575

Les comptes courants créditeurs comprennent une avance en compte courant de la BPI France, d'un montant de 1 516 kEUR, contre 1 594 kEUR au 31 décembre 2018.

Les produits constatés d'avance sont liés à la constatation du chiffre d'affaires à l'avancement sur les projets.

Les « Autres dettes » incluent 934 kEUR de dettes à échéance entre un et cinq ans et 1 339 kEUR à plus de cinq ans.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires par nature

En kEUR	2019	2018
Ventes de produits finis et de travaux	4 653	8 447
Prestations de services et autres produits annexes	6 930	10 749
Chiffre d'affaires	11 583	19 196

5.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

En kEUR	2019	2018
France	700	652
Export / DOM TOM	10 884	18 544
Chiffre d'affaires	11 583	19 196

5.1.3 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

En kEUR	2019	2018
Secteur Eolien	11 583	19 172
Secteur Solaire	-	25
Inter secteurs *	-	(1)
Chiffre d'affaires	11 583	19 196

* Retraitement du chiffre d'affaires réalisé entre sociétés apparentées du Groupe VERGNET

5.1.4 Ventilation du résultat d'exploitation par secteur

En kEUR	2019	2018
Secteur Eolien	-391	86
Secteur Solaire	0	-4
Inter secteurs *	0	-
Résultat d'exploitation	-391	-82

* Retraitement du résultat d'exploitation réalisé entre sociétés apparentées du Groupe VERGNET

5.1.5 Ventilation des immobilisations par secteur géographique

En kEUR	31/12/2019	31/12/2018
France	390	353
Etranger / DOM TOM	313	232
Immobilisations incorporelles et corporelles	704	585

5.1.6 Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles nettes :

En kEUR	31/12/2019	31/12/2018
Secteur Eolien	656	537
Secteur Solaire	48	48
Immobilisations incorporelles et corporelles	704	585

5.2 DETAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En kEUR	2019	2018
Production stockée	1 084	-353
Production immobilisée	172	-
Subventions d'exploitation		-
Reprise de provisions	2 065	1 357
Autres produits et transferts de charges	1 327	594
Autres produits d'exploitation	4 647	1 598

Les reprises de provisions concernent essentiellement :

- les provisions pour litiges, notamment pour un montant de 298 kEUR concernant le litige Hydro ;
- les provisions pour garantie pour 549 kEUR ;
- la dépréciation de créances clients pour 110 kEUR ;
- la dépréciation des stocks pour 609 kEUR.

5.3 EFFECTIF

L'effectif employé par le Groupe dans les sociétés consolidées par intégration globale se décompose comme suit :

En nombre de personnes	2019	2018
Effectif moyen (ETP)	127	120
Effectif au 31 décembre	126	129

Le Groupe emploie 23 collaborateurs locaux dans le cadre de ses chantiers à l'export au 31 décembre 2019. Il y en avait 22 au 31 décembre 2018.

5.4 RESULTAT FINANCIER

En kEUR	2019	2018
Reprises de provisions	38	932
Gains de change	208	21
Autres produits financiers	1	-
Produits financiers	246	953

En kEUR	2019	2018
Dotations aux provisions	95	1
Intérêts sur découvert et emprunts	7	131
Pertes de change	49	124
Autres charges financières	-	-
Charges financières	152	256

5.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

En kEUR	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	23
Produits de cessions d'éléments d'actif	23	35
Subventions virées au résultat	0	0
Reprises de provisions	1	31
Autres produits exceptionnels	-13	17
Produits exceptionnels	11	106

En kEUR	2019	2018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	113	16
Valeur nette des éléments d'actif cédés	8	50
Dotations aux provisions et amortissements	5	23
Autres charges exceptionnelles	-5	16
Charges exceptionnelles	121	105

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En kEUR	31/12/2019	31/12/2018
Gages, nantissements, hypothèques et suretés réelles	-	89
Aval, cautions, garanties données	572	947
Autres engagements donnés	5 556	5 556
Total des engagements hors bilan donnés	6 128	6 592
Aval, cautions, garanties reçus	642	922
Total des engagements hors bilan reçus	642	922

Les Avals, cautions, garanties donnés incluent essentiellement les garanties à première demande émises pour le compte du Groupe par ses banques pour garantir la bonne exécution de ses prestations ou la restitution des acomptes reçus. Ils incluent notamment les garanties émises dans le cadre du projet Ashegoda en Ethiopie.

Engagements donnés :

La société a bénéficié en date du 31 décembre 2014, d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de la part d'un de ses fournisseurs d'un montant de 5 556 kEUR.

Le début du remboursement de ce montant différé interviendra lorsque l'arrêté des comptes annuels certifiés par les commissaires aux comptes, établira la survenance des deux évènements cumulatifs suivants :

- Remboursement de l'échéance dite « in fine » du contrat OC1 et des échéances biannuelles du contrat OC2 ;
- Constatation d'une situation nette au bilan égale ou supérieure à 4M EUR intégrant les réserves légales et obligatoires.

Le montant du remboursement sera égal à un tiers du résultat net, chaque année jusqu'à complet remboursement du montant différé.

Engagements reçus :

Les Avals, cautions et garanties reçues correspondent essentiellement à des garanties à première demande obtenue des fournisseurs du Groupe.

5.7 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices se ventile de la manière suivante :

En kEUR	2019	2018
Impôts différés	776	11
Dont reports déficitaires	840	-
Dont différences temporaires et retraitements de consolidation	- 69	11
Impôts sur les bénéfices	- 174	- 198
Impôt sur les bénéfices	601	187

Le Groupe a activé les impôts différés sur ses déficits reportables à hauteur de 840 kEUR.

Cette activation a été calculée par imputation des déficits sur une base de bénéfices futurs à hauteur de 4M€ résultant du budget 2020/2021 établi de façon conservatrice.

Le taux d'IS retenu est de 28%, avec un délai de récupération de 2 ans.

Par application de cette méthode, le montant total des impôts différés activés s'élève à 776 kEUR (25) kEUR au 31 décembre 2019.

Analyse de l'impôt :

L'écart entre l'impôt théorique, calculé en retenant le taux d'impôt de la Société et l'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

En KEUR	2019	2018
Résultat avant impôt	-456	779
Impôt calculé au taux applicable en France (28%)	128	-218
Effet des différences de taux d'imposition	38	8
Effet des crédits d'impôts	0	0
Effet des différences permanentes	-54	-25
Impôts différés sur déficits antérieurs imputés	840	
Effet des déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à impôt différé et des impôts différés actifs non reconnus	0	85
Autres effets	-335	-37
Impôt effectif	601	-187

5.8 RESULTAT PAR ACTION

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. Pour les BSA, le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds conformément à l'avis n° 27 de l'OEC.

31/12/2019	Nombre d'actions	Résultat net (kEUR)	Résultat par action (EUR)
Résultat de base par action	66 405 686*	146	0,00
Bons de souscription d'actions	2 668 022	50	
Obligations convertibles	-		
Options de souscription et attribution d'actions	-		
Résultat net dilué par action	69 073 708	196	0,00

31/12/2018	Nombre d'actions	Résultat net (kEUR)	Résultat par action (EUR)
Résultat de base par action	40 996 696*	592	0,01
Bons de souscription d'actions	2 669 955	25	0,01
Obligations convertibles	7 276 653	194	0,03
Options de souscription et attribution d'actions	-	-	-
Résultat net dilué par action	50 943 304	811	0,02

* nombre moyen pondéré d'actions en circulation

5.9 DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations allouées aux membres des organes de gouvernance et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

5.10 INTEGRATION FISCALE

La Société est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2019 il est constitué des filiales Vergnet Caraïbes et Photalia.

5.11 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe se présentent comme suit :

kEUR	BDO France Leger et Associés		Deloitte & Associés		GVA		Autres	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>	67	-	-	70	67	52	18	11
<i>Vergnet SA</i>	67	-	-	62	67	42	-	-
<i>Filiales intégrées globalement</i>		-		8		11	18	11
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>	-	-	8	7	-	5	-	-
<i>Vergnet SA</i>	-	-	8	7	-	5	-	-
<i>Filiales intégrées globalement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit	67	-	8	77	67	57	18	11
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>	-	-	-	9	-	15	-	-
Honoraires des commissaires aux comptes	67	-	8	86	67	72	18	11